

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 4 décembre 2018

Présidence Mme Amandine Lohri, présidente

En ce dernier conseil de l'année, la présidente salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs du public et M. Chollet, boursier

La présidente Amandine Lohri procède à **l'assermentation de M. Fernand Veluz**, par la lecture de la promesse de serment, selon l'art. 9 de la loi sur les communes.
M. Veluz reçoit un exemplaire du règlement du conseil communal, ainsi que les différents documents relatifs aux sujets traités lors de cette séance.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : André Arnaud
Eichenberger Loïc
Fluck Frédéric
Galibourg Gabriel
Gallay Michel
Monnard Patrick
Pochelon Jocelyn
Tirvaudey Gilles

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membres non-excuses : Dessing Maryke

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
Le nombre de conseillers présents est de 41
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 40

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h06

L'ordre du jour doit être modifié, à la suite d'une erreur de numérotation au point 4. Il s'agit du préavis N° 11/2018 et non 11/2019. La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour, tel que modifié

Accepté

par :

39 voix pour

0 voix contre

1 abstention

Point N° 1 de l'ordre du jour

• **Approbation du PV du 9 octobre 2018**

La présidente n'ayant reçu aucune demande de modifications, elle passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le PV du 9 octobre 2018

Accepté

par :

35 voix pour

0 voix contre

5 abstentions

Point N° 2 de l'ordre du jour

• **Communication du bureau (par la présidente)**

Une verrée de fin d'année est offerte par la Municipalité en fin du conseil. Vous êtes tous cordialement invités. Il est rappelé aux différents présidents de commission, que les fichiers de vacations sont à transmettre à M. Gérald Chollet pour le 7 décembre au plus tard.

• **Correspondance reçue**

La présidente procède, sur demande de la commission des finances, à la lecture de la lettre adressée à M. Pierre Graber et à Mme Françoise Samuel, avec copie à la présidente, concernant le préavis 10/2018. (une copie peut être obtenue auprès de la secrétaire : mjhautiercc@bluewin.ch)

La présidente donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

M. Graber souhaite la bienvenue au conseil de ce soir et répond à la première question posée dans la lettre concernant la loi sur l'information. Il reconnaît avoir transmis le rapport de la CoFin à M. Freudiger dans les jours précédents le dernier conseil. Il travaille la moitié de son temps pour le conseil régional et membre du conseil d'administration de TéléDôle. Il n'a pas prêté garde à ses différentes casquettes, raison de son erreur, il s'en excuse et c'est la première fois que cela lui arrive.

La présidente reprend la parole pour les points 2 et 3 relatifs à la récusation. Elle en avait discuté, avant le conseil avec plusieurs personnes, et il semblait que la séance serait alourdie par le changement de rôle entre présidente et vice-président, elle regrette de ne pas l'avoir fait, même si elle est restée impartiale et que cela a impliqué que d'autres conseillers aient choisi de ne pas se récuser. Elle s'en excuse et en tire une leçon pour l'avenir. Elle redonne la parole à M. Pierre Graber.

M. Graber, syndic

Le point 4 : sera traité l'année prochaine, via la commission ad'hoc pour le tourisme.

Le point 5 : sera également traité l'année prochaine, via un préavis pour un éventuel complément de la convention qui nous lie à TéléDôle SA.

Le point 6 : accusation de dilapider l'argent de la commune. Lorsque l'on est face à des enjeux touristiques (patinoire, ski de fonds, ski de piste), comment peut-on savoir que nous allons faire des déficits aussi importants, malgré les fortes chutes de neige. Nous ne sommes pas devins et la CoFin non plus.

La présidente remercie la CoFin pour son travail et son investissement et donne la parole à M. Pierre Graber, pour les communications.

• Communications de la municipalité

M. Graber

Engagement de personnel

Dès le 1^{er} janvier, un nouveau poste pour « la voirie et bâtiments » a été prévu. M. Claude Périllaz, qui travaille depuis de nombreuses années comme auxiliaire, a été engagé. Nous souhaitons engager également une secrétaire junior à 50 %, dont le cahier des charges comprendra l'organisation des manifestations, ainsi que des événements liés à la patinoire, au ski de fond et de piste.

Nouveaux habitants

Une séance d'accueil a été organisée pour les nouveaux habitants. Cela a eu un énorme succès, avec plus d'une centaine de personnes présentes. Toutes les sociétés de St-Cergue sont venues présenter leurs activités.

Panneaux de tourisme hivernal

Tous les panneaux ont été refaits en grand format, notamment à La Givrine. Ils tiennent compte des modifications des plans, comme par ex. le passage sous la route sur le plat de la Givrine ; ont également été inclus un nouveau parcours de skieurs de fond avec chien, les refuges où l'on peut manger et dormir. Pour information M. Borloz, qui tient le Vermeilley, va reprendre le restaurant, anciennement Chez La Marie. Nous avons une des pistes principales qui s'appelle la Traversée du Jura Suisse (TJS qui traverse le Jura suisse depuis Delémont et qui arrive à la Cure. C'est une bonne chose que ce restaurant soit à nouveau ouvert.

Les pistes partaient depuis la gare de La Cure. Pour des raisons de sécurité, la direction du NStCM a demandé que les skieurs de fonds, promeneurs, et personnes qui font de la raquette, ne traversent plus les voies. Le nouveau départ se trouve également à l'Avant-Poste et le balisage a également été modifié. Un nouveau plan des pistes de ski de fond

vous a été distribué ce soir. Il y a le nouvel écusson de Région de Nyon sur cette carte, pour laquelle j'ai demandé une participation aux frais (env. CHF 4'000.-), mais je n'ai pas encore de réponse.

La présidente remercie M. Graber et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

Pour les manifestations qui ont déjà eu lieu : les 13 et 14 octobre il y a eu la fête automnale avec courses pour enfants et cuisson de la raisinée, les 24 et 25 novembre le Marché de Noël, ainsi que le 24 novembre l'inauguration de la patinoire, qui avait ouvert deux semaines plus tôt. Le nouveau gérant est M. Maël Deluz qui fait beaucoup d'activités avec les enfants.

Manifestations

- 6 décembre : le Saint Nicolas viendra à la patinoire à la sortie de l'école
- 8 décembre : Téléthron
- 24 décembre : le Père Noël sera à La Cure pour une distribution de cadeaux, de thé et de vin chaud, puis prendra le train pour arriver à St-Cergue pour se rendre à la maison communale pour distribuer des cadeaux et du vin chaud
- 31 décembre : soupe et vin chaud
- 2 mars : Festiraquettes
- 9 mars : Snowcross

Le 11 janvier un film sera projeté au Vallon, Erwan et + si affinités, tourné à St-Cergue avec des acteurs locaux. Le 8 mars, un autre film du même réalisateur sera également projeté. Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à M. Denis Berger.

La présidente remercie Mme Samuel et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal

Travaux

Les travaux sur la Rte d'Arzier avancent bien, le goudronnage se fera cette semaine encore. Il n'y a pas d'autres travaux sur la commune.

La présidente remercie M. Mathez et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard Municipal

Urbanisme

Modification du plan partiel d'affectation de la parcelle 351, pour la mise en place d'un garage pour les entreprises et la voirie, dont les activités seront limitées aux missions demandées par la commune pour l'entretien des routes.

Dans le règlement qui est soumis à la SDT, il s'agit d'un bâtiment sans chauffage, sans activité artisanale, sans commerce, sans mécanique. Le but étant de sécuriser les sources du Montant qui se trouvent en S3, de ne pas affecter les gens qui vivent autour. La SDT a mis des réserves sur la zone S3 et sur cette zone non constructive que nous sommes en train de négocier.

Nous avons, avec M. Dominique Gafner, reçu à deux reprises des représentants du SDT et aurons encore une rencontre ce mois et devrions avoir l'autorisation pour aller de l'avant.

LAT versus la modification du plan général d'affectation

Depuis le 1^{er} septembre 2018 le plan directeur cantonal est entré en fonction. Les pressions faites par le SDT pour que St-Cergue se mette à jour font que des parcelles devront être mises sous réserve. La commune peut mettre en zones réservées durant 5

ans et prolongeable de 3 ans. Les terrains seront alors inconstructibles dès la mise à l'enquête. La mise à l'enquête se fera début janvier, et en mars 2019, il y aura un préavis pour la mise en réserve des 50'000 m². Nous avons une croissance de 3% par année. Nous avons l'autorisation de faire une croissance de 1.7 % dans le centre et 0,75 % en dehors village depuis janvier 2016. A ce rythme, nous aurons atteint le quota maximum en 2021.

Finances

Pour rassurer la commission des finances, nous avons un bilan chaque mois sur l'état financier de la commune. Nous avons un des meilleurs boursiers du canton. Les emprunts ont soit des taux nuls, soit négatifs. Sur les 9 mio d'emprunts actuellement en cours, les intérêts vont se monter à CHF 57'735.-.

M. Graber

M. Dominique Gafner est absent pour cause de congé maladie

Point n° 3 de l'ordre du jour

• Nomination d'une commission ad hoc du tourisme

Cette commission sera nommée pour le reste de la législature et sera composée de 5 membres. Le vote se fera à bulletins secrets. La présidente donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

Nous n'allons pas donner un cahier des charges trop précis à cette commission, mais nous devons parler de la convention TéléDôle SA et de son éventuelle transformation. De manière générale, j'aimerais que cette commission soit un « ballon d'air » qui nous aide à réfléchir sur les questions du tourisme, de manière différente avec des impulsions positives pour les tâches liées au tourisme. Pour que cela soit constructif, je préférerais des personnes favorables au tourisme.

La présidente remercie Mme Samuel et rappelle que la commission qui sera nommée peut avoir des idées différentes de la municipalité mais qu'effectivement, elle doit être orientée sur le tourisme. Elle ouvre la discussion aux propositions de candidats.

M. De Garrini propose M. Christian Trarieux qui représente les commerçants

M. Trarieux accepte et propose M. Yves De Garrini qui accepte

M. De Garrini propose M. David Ott qui accepte

M. Ott

Je voulais aussi dire que j'adore St-Cergue parce que nous sommes loin du brouhaha, et souvent hors du stratus. Je profite de cette qualité de vie, je suis sûr que beaucoup de gens vont aimer venir à St-Cergue pour partager ces qualités qu'offre le village et je me réjouis de réfléchir sur cette problématique. Je propose Mme Irina Alexander qui accepte

M. Magnenat propose Pierre-André Scheidegger qui refuse en raison de ses actions TéléDôle SA.

Mme Maillefer propose Mme Karine Ringgenberg qui accepte

Mme Hautier propose Mme Muriel Archer Galibourg, qui accepte

Mme Deluz propose M. Benjamin Magnenat qui accepte

M. Scheidegger demande s'il pourrait quand même faire partie de cette commission, malgré ses actions ? Suite à quelques échanges entre les conseillers, la présidente et la municipalité, la présidente indique que si il se récusait à chaque intervention concernant TéléDôle SA, il peut en faire partie. Il accepte donc cette proposition.

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de places, il est procédé à l'élection par bulletins secrets

Les scrutateurs distribuent des bulletins de vote et passent avec l'urne.

BULLETINS DELIVRES	BULLETINS RENTRES	BLANCS	NULS	VALABLES	MAJORITE ABSOLUE
40	40	0	0	40	21

La présidente annonce, après dépouillement, les résultats

Sont élus :

M. David Ott	par : 30 voix
M. Christian Trarieux	par : 29 voix
M. Benjamin Magnenat	par : 26 voix
Mme Irina Alexander	par : 25 voix
M. Yves De Garrini	par : 21 voix

Obtiennent des voix :

Mme Karine Ringgenberg	20 voix
M. Pierre-André Scheidegger	19 voix
Mme Muriel Archer Galibourg	12 voix

▪ Point n° 4 de l'ordre du jour

Préavis N° 11/2018 – budget 2019

La présidente donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Je vais présenter un budget dans une situation difficile. Comme on a pu le voir dans les journaux, la péréquation et la réforme fiscale ont affecté l'ensemble des communes, y compris St-Cergue. Malgré des discussions sur l'augmentation des impôts dans les autres communes, en particulier Nyon et Rolle et l'endettement croissant des communes vaudoises, à St-Cergue, nous n'avons pas changé le taux d'imposition et nous maintenons un budget à l'équilibre.

M. Ménard présente les différents éléments qui se trouvent dans la brochure du budget (page 5 et suivantes).

La présidente remercie M. Ménard et ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 1 : Administration générale. La CoFin demande un amendement sur la rubrique « service informatique (190) », page 5/27 : Achat de machines et matériel (190.3111.00).

La présidente donne la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

La CoFin a relevé l'augmentation que les charges informatiques avaient déjà eu lieu il y a deux ans. Le montant pour le renouvellement des PC des postes de travail, ainsi que l'achat éventuel d'un tableau interactif pour la salle de la municipalité est important. La tendance actuelle est la location plutôt que l'achat. La raison de l'amendement est que nous n'avons pas pu décomposer cette partie du budget et voir les besoins de ce poste. Nous n'avons pas l'intention d'empêcher la municipalité de travailler avec le matériel adéquat, mais pour ce genre d'achat, nous avons en principe un préavis, ou alors on fait du leasing. Ce que nous souhaitons c'est sortir ce poste du budget et en discuter.

La présidente remercie M. Berger et donna la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Pour faire un petit historique, en 2015 ce poste représentait CHF 3'614.-. En 2016, il passait à CHF 8'299.- et en 2017 à CHF 16'067.- en raison d'achat de logiciels. En 2018, nous sommes à CHF 23'418.-.

Comme vous savez les besoins informatiques sont constants. La CoFin demande non seulement une modification de cette rubrique, mais la suppression du poste liés aux besoins informatiques. Quels sont les besoins. Nous avons des ordinateurs à l'administration qui datent de 7 ans. La durée de vie est de 5 ans. Quand on travaille dans une grande banque, avec des centaines de PC, on peut faire du leasing, mais pas dans une commune qui a besoin de 7 ordinateurs.

L'autre besoin, nous utilisons des logiciels, pour lesquels nous payons des licences.

Pour l'écran tactile j'ai trouvé une autre option moins chère, mais je ne vais pas modifier le budget. Ce n'est pas la première fois que nous réalisons des économies lors d'achat. Je vous propose de rejeter cet amendement.

M. Berger, commission des finances

On ne demande pas la suppression du poste informatique, mais uniquement la rubrique « achats de machines et matériel ». Nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter, mais nous nous demandons si l'achat de l'écran interactif, qui est élevé, est bien justifié. Le conseil va pouvoir prendre une décision avec les éléments dont il dispose.

La présidente remercie M. Berger et donne la parole à M. Vincent Graber

M. Graber

On parle d'un montant de CHF 29'000.- sur un budget de 15 mio. Toute administration a besoin d'informatique pour fonctionner.

La présidente remercie M. Graber, la parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion sur l'amendement n° 1 et passe au vote

Amendement n° 1: demande de suppression du poste de la rubrique « service informatique (190) », page 5/27 : Achat de machines et matériel (190.3111.00) au préavis 11/2018 – budget 2019

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de refuser l'amendement n° 1

▪ Refusé

▪

▪

Par :

7 voix pour
23 voix contre
3 abstentions

La parole n'étant plus demandée pour le chapitre n° 1, la présidente reprend au **chapitre 2 : Finances** et donne la parole à M. Pierre Martin

M. Martin

Concernant le fonds de péréquation (220.3520.00), est-ce que la municipalité a tenu compte de la nouvelle réglementation de la LAMAL ? A mon avis, compte tenu des subsides partiels qui seront accordés, le canton va augmenter sa facture.

La présidente remercie M. Martin et donne la parole à M. Ménard

M. Ménard, municipal

Les informations que nous avons sont partielles, M. Chollet sera plus à même d'y répondre.

M. Chollet, boursier

Il n'y aura pas d'impact tout de suite. Il faut savoir que les acomptes péréquatifs qu'on reçoit concernent l'année 2017. Ils subissent un décalage de 2 ans. On boucle et une fois que tous les éléments sont connus, on reçoit un acompte définitif. On fera une facture ou une rétrocession sur 2018. On tiendra compte de l'impact Lamal à partir de 2020.

La présidente remercie M. Chollet. La parole sur le chapitre 2 n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et reprend au **chapitre 3 : Domaines et Bâtiments**. Nous avons 2 amendements. L'amendement n° 2 : demande de suppression du poste de la rubrique « bâtiment de la voirie et du service du feu (35), page 11/27 : Honoraires et frais d'expertises (3510.3185.00) au préavis 11/2018 – budget 2019

La présidente donne la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

Il nous est apparu que dans le budget, il y a une étude pour le projet d'agrandissement du bâtiment du service du feu, et que dans les plans de dépenses d'investissements pour 2019, en plus des CHF 15'000.- au budget, il y a CHF 60'000.- pour le même projet d'étude et de réalisation. Il nous a semblé logique que pour ces travaux nécessaires, il fallait un préavis pour l'étude qui déterminera la répartition entre les rubriques (étude, réalisation). J'ai pu m'entretenir avec M. Gafner, responsable de cette rubrique et il m'a dit qu'il n'avait pas vu qu'il y avait un split entre le budget et le plan d'investissements.

La présidente remercie M. Berger et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, municipal

Il s'agit du même objet. Mais les 15'000.- c'est l'étude de faisabilité. Ce qui est au plan d'investissements, c'est une étude d'avant-projet, qui sera incorporée au futur préavis si on fait les travaux.

M. Ménard, municipal

Je voulais juste ajouter que la raison pour laquelle cette étude de faisabilité est importante c'est que la caserne est sous dimensionnée. Selon les constatations faites par les pompiers. Il y a par ex. des femmes pompiers qui ont un petit vestiaire. La municipalité

a besoin d'un minimum de souplesse pour pouvoir mener agir rapidement sans devoir attendre une séance de conseil.

La présidente rappelle que la municipalité a d'autres moyens mis à sa disposition pour agir rapidement. Elle remercie M. Ménard et donne la parole à M. Benjamin Magnenat

M. Magnenat

Je voulais clarifier les différentes phases, entre l'étude de faisabilité et l'étude d'avant-projet. L'étude de faisabilité est là pour mettre en place un cahier des charges (attentes du personnel de la voirie, besoins des pompiers, etc.) le mettre sur papier et poser un estimatif des investissements à faire par la suite. C'est quelque chose de standard qui débouche sur un avant-projet et une enquête de réalisation.

Comme je suis en contact professionnellement pour ce dossier, je me récusé pour ce vote.

La présidente remercie M. Magnenat, prend note de sa récusation et donne la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

Si nous avons eu les explications de M. Ménard avant, nous n'aurions pas fait cette demande d'amendement et avons décidé à l'instant de le retirer.

La présidente prend note de ce retrait et ouvre la discussion sur l'amendement n° 3 : demande de suppression des postes de la rubrique « bâtiment scolaire du Vallon (3541), page 12/27 : Amortissement école Vallon, préavis 06/2017 (3541.3312.23) et Prélèvement sur fond de réserve (3541.4803.00) au préavis 11/2018 – budget 2019

La présidente donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

Nous avons fait cet amendement pour demander à la municipalité de respecter les principes d'une bonne politique d'amortissement. Cette remarque a déjà été faite le 16 octobre à la municipalité lors d'une discussion. Nous regrettons que la réponse ne nous parvienne que ce soir à 19h45. J'espère que vous avez eu le temps de lire cette réponse. Je pense que ce n'est pas l'endroit pour discuter de ce sujet aussi technique mais la CoFin se voit dans l'obligation de le faire, puisqu'elle n'a pas eu de réponse avant ce soir.

Dans la réponse de la municipalité, il y a un certain nombre de nouvelles informations qui ne nous avaient pas été communiquées avant, notamment que la municipalité a décidé de garder le bâtiment scolaire du Vallon et ne pas le vendre à l'AISGE. Nous prenons note que l'amortissement avant la fin des travaux est recommandé par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Toutefois, il y a des arguments non recevables dans la réponse de la municipalité, comme la vente des droits de superficie n'oblige en aucun cas à amortir l'école, et le mélange constant dans tous les paragraphes entre la vente du droit de superficie, l'amortissement comptable et l'amortissement financier n'est pas recevable non plus. Un amortissement comptable ce n'est pas la même chose qu'un amortissement financier. Sur la partie de l'amortissement financier, la CoFin est toute-à-fait d'accord avec l'approche de la municipalité.

Ce soir nous regrettons que cette discussion technique n'ait pas eu lieu avant, et que nous devions vous ennuyer avec ces interventions. Nous maintenons notre amendement et demandons à la municipalité de respecter les principes d'une bonne politique d'amortissement.

La présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à M. Gérald Chollet

M. Chollet, boursier

J'ai préparé une petite présentation afin d'expliquer les différences entre les amortissements comptables et financiers. [Cette présentation peut être obtenue auprès de la secrétaire : mjhautiercc@bluewin.ch](mailto:mjhautiercc@bluewin.ch)

La présidente demande s'il y a des questions pour M. Chollet et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

Je suis d'accord avec vos explications, toutefois j'insiste sur le fait qu'il ne faut pas mélanger amortissements comptables et financiers. La CoFin encourage depuis des années la municipalité à gérer au maximum les liquidités, diminuer les emprunts ou si possible de pas en faire.

Pour la partie amortissement comptable, c'est une approche que l'on peut avoir, mais je fais juste une demande : il faut respecter la politique d'amortissement. Nous avons suivi un cours, en début d'année, adressé au municipal des finances, à la CoGes et à la CoFin. Nous avons été nombreux à y participer et nous avons parlé des amortissements comptables et financiers et je constate que les principes, qui sont recommandés par l'Union des Communes Vaudoises, ne sont pas respectés, alors que c'est ce que demande la commission des finances. Mais ce débat technique ne devrait pas à avoir lieu ici, et la réponse que nous attendions depuis le 16 octobre n'est arrivée que ce soir.

La présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à M. Gérald Chollet

M. Chollet, boursier

Je ne peux pas accepter que vous disiez que nous ne respectons pas le principe des amortissements, c'est totalement faux. Nous n'avons jamais prétendu remettre en question la durée de l'amortissement sur 30 ans.

La présidente demande à ce que le débat sur les questions techniques cesse et que l'on revienne aux questions sur l'amendement n° 3. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Amendement n° 3 : suppression des postes de la rubrique « bâtiment scolaire du Vallon (3541), page 12/27 : Amortissement école Vallon, préavis 06/2017 (3541.3312.23) et Prélèvement sur fond de réserve (3541.4803.00) au préavis 11/2018 – budget 2019

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de refuser l'amendement n° 3

▪ Refusé

▪
▪

Par :

10 voix pour

12 voix contre

18 abstentions

La parole n'étant pas demandée pour le chapitre 3, La présidente clôt la discussion et reprend au chapitre 4

4. Travaux : la parole n'est pas demandée, la présidente clôt la discussion

5. Instruction publique et cultes : la parole n'est pas demandée, la présidente clôt la discussion

6. Police : la parole n'est pas demandée, la présidente clôt la discussion

21.02.2019

7. Sécurité sociale : la parole n'est pas demandée, la présidente clôt la discussion

8. Services industriels : la parole n'est pas demandée

La présidente clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre celle d'ordre général sur le budget 2018. Elle donne la parole à M. Pierre Martin

M. Martin

M. Ménard a parlé toute à l'heure d'une éventuelle augmentation du point d'impôt, notamment dû aux coûts pour la construction de l'école d'Arzier-Le Muids. Avez-vous une estimation de ces coûts pour St-Cergue ?

La présidente remercie M. Martin et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Le projet de l'école du Montant est actuellement en suspens en raison d'une opposition. Il avait été devisé à env. CHF 35 mio. L'art. 29 de la convention qui nous lie à l'AISGE indique : 50 % au prorata de la population de chacune des communes, 50 % au prorata des élèves fréquentant l'établissement. Si les travaux démarrent en 2020, les coûts ne nous affecteront pas durant cette législature. D'autre part, comme l'avait expliqué et suggéré M. Galibourg, la municipalité travaille à une demande d'amendement, afin que la répartition se fasse sur la valeur du point d'impôt par habitant plutôt que sur les habitants.

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Benjamin Magnenat

M. Magnenat

Du fait de mes intérêts professionnels, je me récuse pour ce vote

La présidente remercie m. Magnenat et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

Vous avez peut-être eu l'occasion de lire le rapport de la commission des finances. Si ce n'est pas le cas, je vous encourage à lire au moins le point 1.1 qui précise que pour la première fois de cette législature, le déficit est inférieur à 1% des charges et la CoFin tient à remercier la municipalité pour l'effort fourni en vue d'atteindre l'équilibre.

La présidente remercie M. Odermatt. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 11/2018 – budget 2019

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'accepter, le budget communal 2019, tel que présenté

▪ **Accepté**

Par :

38 voix pour

▪

0 voix contre

▪

1 abstention

▪

1 récusation

Point n° 5 de l'ordre du jour

■ Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

Concernant l'ACPT de Trélex, j'ai assisté à plusieurs séances. Nous avons pu parler du budget, pour lequel il n'y a rien à redire. D'autre part, plusieurs points ont été soulevés :

- un changement dans la gestion interne de cette association : l'achat et le transport du bois jusqu'au hangar se faisaient par un seul responsable. La manutention et le retour aux clients se faisaient par une autre personne. Le Codir a décidé de faire appel à un seul organisateur
- le problème survenu à St-Cergue de la casse de la vis sans fin, qui amène les plaquettes au brûleur, a duré un certain temps. Il a fallu consommer du mazout.

D'autre part, l'ACPT est consciente de la concurrence avec les pellets, et c'est la raison de l'importance de maintenir ce principe de chauffage à plaquettes pour les communes forestières.

La présidente remercie M. De Garrini et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Comme vous le savez, nous devons mettre aux normes le CAD. Nous avons une commission consultative municipale qui arrive au bout de son mandat et nous nous dirigeons vers une centrale avec 2 chaudières à plaquettes, plutôt qu'une à plaquettes et une à mazout, ce qui va dans le sens de ce que préconise l'ACPT et de l'écologie en brûlant de l'énergie locale.

La présidente remercie M. Graber et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Il me semble que le 25 janvier, il y a « Swiss Linux » qui vient faire une manifestation à St-Cergue. Je suis étonné qu'on n'en parle pas. Il s'agit d'une association des utilisateurs de Linux qui propose de découvrir ce système. Il y aura des hackers, des joueurs et qui invitaient les gens à profiter du lieu pour skier, faire de la glisse, etc.

La présidente remercie M. Beux et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

Les organisateurs de manifestations envoient à M. Briacca, à la municipalité ou à moi-même des affiches et je peux ainsi en parler lors des séances de conseil communal. M. Briacca peut les mettre sur le site de la commune, mais si je n'ai pas l'information, je ne peux pas en parler.

La présidente remercie Mme Samuel et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer

Je reviens sur la lettre de la CoFin à la municipalité et à la présidente du conseil dans laquelle je suis citée, sans être nommée. On a beaucoup parlé de récusation pour les sociétaires de TéléDôle SA. Je me pose la question de savoir si les commerçants doivent se récuser parce que le tourisme va leur amener des clients ? Est-ce que les épouses et

enfants des municipaux doivent se récuser parce qu'ils soutiennent leurs conjoints ? Est-ce que les employés communaux doivent se récuser lorsque le budget est voté ? Si on vote un trottoir près de ma maison, je dois me récuser parce que ça profite à mes enfants ? Je pense que ça vaut la peine d'en discuter parce qu'on va un peu trop loin. En ce qui me concerne, je travaille pour un programme qui se nomme « promotion de la filière bois régionale », ce programme est soutenu par 4 associations professionnelles et 4 régions, dont la Région de Nyon. Ce programme est hébergé dans les locaux de la Région de Nyon et j'y travaille, sans être mariée à M. Freudiger et je n'ai rien à faire avec TéléDôle SA. Alors dois-je me récuser à chaque fois que le sujet TéléDôle SA est abordé ? J'ai aussi fait partie de la commission pour la révision des statuts de la Région de Nyon, et là aussi j'avais soulevé la question de la récusation et il n'a pas été nécessaire que je me récuse. Alors comment allons-nous faire ? Faut-il faire un tour de table pour déterminer si oui ou non il faut se récuser ? Suffit-il de l'annoncer ? Faut-il remplir des fiches ? Je me pose ces questions.

La présidente remercie Mme Maillefer et donne la parole à M. Graber

M. Graber, syndic

Je ne suis pas juriste, mais ce que je sais en ce qui concerne la récusation, c'est qu'on doit avoir un intérêt financier. D'autre part, on se pose la question en municipalité concernant le problème TéléDôle SA, sachant que les actions valent CHF 0, quel est le but de ces récusations ?

La présidente remercie M. Graber et relit l'art. 55 de la récusation. Elle rappelle qu'on peut en discuter pour les différents votes durant les séances, mais que cela rallonge les débats. Chacun peut juger de son impartialité et faire preuve de bon sens, mais elle n'est pas juriste non plus et ouvre la discussion en donnant la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger

Je suis actionnaire TéléDôle SA et si j'ai acheté des actions à CHF 100.- il y a une dizaine d'années, je n'ai jamais touché un centime. Pour les travaux qui vont se faire l'année prochaine sur La Dôle, on a demandé aux actionnaires privés s'ils étaient d'accord de remettre CHF 250.- par action. Je n'ai pas réfléchi une seconde pour participer. On paie par tranche et j'ai déjà versé CHF 170.-. Je sais très bien que je ne vais pas gagner de l'argent, sinon j'aurais acheté des actions chez Novartis. Alors lorsqu'on parle de CHF 50'000.- pour défendre les pistes de St-Cergue, j'estime que je peux le défendre.

La présidente remercie M. Scheidegger et donne la parole à Mme Maria Guichard

Mme Guichard

Je ne voudrais pas que l'on fasse un amalgame entre les souhaits d'une personne et ce qui a été fait dans un article du règlement du conseil. Cet article se trouve dans tous les règlements de conseils. Il ne s'agit pas d'argent à gagner ou pas, mais de transparence. Lorsqu'on a un intérêt personnel et matériel il faut se récuser. Comme on l'a fait auparavant, il faut en discuter, mais il faut respecter le règlement que l'on ait des intérêts émotionnels, personnels ou financiers. L'article suivant du règlement donne la possibilité de tenir un registre des intérêts de chacun, ce que j'avais fait même si ce n'est pas obligatoire. Respectons le règlement sans le minimiser, ni faire un drame, en parler avant pour perdre moins de temps.

La présidente remercie Mme Guichard et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

Je vous félicite Mme la présidente d'appliquer le règlement comme vous le faites. Je vous informe que la Société de développement a tenu son assemblée générale. Les statuts ont été légèrement modifiés. Des activités et des partenariats, qui restent encore à définir devraient se créer autour du Parc. Le changement de nom n'est pas encore abouti, je vous le communiquerai en temps voulu. Ce qu'il serait souhaitable de changer, c'est que toutes celles et ceux qui ont des projets dans notre commune, puissent développer des partenariats avec cette société et pourquoi pas en devenir membre. En effet, nous avons dû repartir avec peu de choses, de membres et de cotisations.

La présidente remercie M. De Garrini et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

Le journal de la commune va bientôt paraître. S'il n'y a pas eu le no d'automne, c'est que nous n'avons pas réussi à le boucler et avons préféré attendre celui d'hiver qui sort très bientôt.

La présidente remercie Mme Samuel. La parole n'étant plus demandée, elle invite les conseillers à se rendre à la verrée offerte par la municipalité et communique la date du **premier conseil de 2019 qui aura lieu le 19 mars**. La séance est close à 22h26.

La présidente

Amandine Lohri



La secrétaire

Maria-José Hautier